

Mesures agro-environnementales

Le contexte :

Les agriculteurs peuvent bénéficier de subventions agro-environnementales. Ils s'engagent en contrepartie pour une durée de 5 ans.

Mises en oeuvre depuis 1995 en Région wallonne, elles ont déjà été adoptées par plus d'1 agriculteur sur 3 ! Ces mesures agro-environnementales couvrent 110.000 ha, soit 15 % de la surface agricole utile de la Région wallonne.

Un budget de plus de 8 millions d'euros/an a été réparti ces dernières années entre la dizaine de mesures existantes. Le choix des agriculteurs porte prioritairement surtout sur :

- les tournières enherbées et les bandes aménagées pour la faune (900 et 1.250 €/ha/an),
- la couverture hivernale du sol (100 €/ha/an),
- le maintien de haies (50 à 1.000 €/an selon la longueur des haies).

Nos objectifs :

- 1) aider les agriculteurs à faire les bons choix, par des visites sur le terrain,
- 2) aider les agriculteurs à réaliser les dossiers de demande de subvention,
- 3) promouvoir les mesures agro-environnementales sur tout le territoire wallon.

Le projet (en cours depuis le 01.01.05) :

L'objectif global de la convention est de concilier en une approche d'ensemble la gestion agroenvironnementale et la gestion cynégétique du territoire.

L'action, qui couvre l'ensemble de la Région wallonne, est menée en étroite collaboration avec les autres acteurs des relations agro-environnementales en Région wallonne, car elle vise en partie à développer des approches et des outils qui pourront être mis en oeuvre par de nombreux acteurs partout sur le territoire wallon.

Le projet consiste en particulier à promouvoir les différentes mesures agro-environnementales et particulièrement des bandes de parcelles aménagées pour l'accueil de la faune et de la flore sauvage.

Le service est gratuit (financé par la Région wallonne).

Partenaires :

- Ministère de la Région wallonne (D GARNE)
- Faune & Biotopes asbl

Contact :

Eddy MONTIGNIES, tél. : 0473 41 05 46, mail : emontignies@faune-biotopes.org